

**Avis adopté**

Séance plénière du 24 janvier 2023

*Cannabis : sortir du statu quo, vers une légalisation encadrée*

**Déclaration du groupe Agriculture**

Les travaux menés dans le cadre de la commission temporaire nous ont très certainement enrichis grâce à l'apport d'experts de haut niveau. Les auditions de très grande qualité ont eu le mérite de nous éclairer et, parfois, de bousculer nos certitudes.

Le groupe a été particulièrement sensible à l'approche médicale et aux risques encourus par les moins de 25 ans, aux catastrophes sociales que génère le trafic de cannabis dans certaines cités, aux enjeux de la prévention. Tous les professionnels qui sont intervenus sur ces thématiques les ont présentées avec beaucoup de profondeur et de pertinence.

Nous avons par ailleurs apprécié qu'ait été abordée la question de la production. La filière mérite en effet une attention particulière. Les avantages multiples du chanvre ont été parfaitement exposés dans le rapport.

Toutefois, le sujet fondamental de ce travail reste celui de la légalisation du cannabis. Et ce sujet demeure clivant.

Les membres du groupe de l'agriculture ne se rejoignent pas sur les conditions préalables d'une légalisation.

Nous avons toutefois exprimé les mêmes doutes sur un point : celui de l'organisation du débat public. Nous comprenons mal son articulation avec les processus existants et, d'une manière générale, nous sommes réservés sur cette approche de notre système démocratique.

Par ailleurs, nous avons été surpris que les conclusions de ce débat aient été publiées dans la presse avant même la tenue de l'assemblée plénière.

Nos opinions divergent sur de nombreuses problématiques liées à la légalisation. Dans notre groupe, certains estiment que le processus proposé, qui reste perfectible, mérite d'être tenté car il est de nature à résoudre, notamment, la régulation de la consommation, qu'il facilitera la mise en place de mesures de prévention et qu'il diminuera drastiquement les trafics.

D'autres membres de notre groupe estiment que les préconisations de cet avis ne donnent pas toutes les garanties sur la prévention de la consommation chez les moins de 25 ans ni sur les risques d'accidentologie, notamment lors de la conduite de véhicule. Il n'est pas non plus avéré que les trafics cesseront et que la tranquillité reviendra dans certaines zones de non-droit.

En raison des divergences ainsi observées, nous avons décidé de donner la liberté de vote à chacun des membres de notre groupe.

En outre, cette question peut toucher à des expériences très personnelles qui modifient l'approche de chacun.